

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Espace Culturel du Doué sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 septembre 2020

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 18 septembre 2020

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et MM. : Laurence GRONDIN, Michel BOIVINEAU, Emmanuel GARREAU, Annie GELINEAU, Laurence CHAUVEAU, Adjoints

Mmes et MM. : Aurélien ALLAIRE, Jean-Emmanuel BOILEAU, Guy BUCHET, Marie CHAIGNEAU, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Jacqueline HEAS, André HERVOUET, Frédéric LECOMTE, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Magalie OIRY, Marc PUICHAUD.

Excusé(s) : M. Vincent SENELLE ayant donné procuration à Mme Jacqueline HEAS, M. Adrien BARON ayant donné procuration à Mme Cécile BARREAU, M. Vincent TURMEAU, Mme Aurélie ALLEMAND

Secrétaire de séance : Mme Annie GELINEAU

Approbation du procès-verbal du conseil du 9 juillet 2020

Mme HEAS fait état des observations suivantes :

Page 6 : Election du 2^{ème} délégué titulaire (pour le syndicat d'assainissement)

- Nombre de bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 19 au lieu de 21
- Majorité absolue : 10 au lieu de 9
- Vote pour M. Adrien BARON : 19 voix au lieu de 21

- Dans le cadre de la rédaction des procès-verbaux, il serait judicieux de faire état des observations des membres du conseil avant la mention du vote.

- Le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit qu'un local doit être mis à disposition des listes minoritaires pour l'exercice de leur fonction. Mme HEAS rappelle que la mairie devait lui fournir un relevé des créneaux disponibles pour le bureau des permanences de la mairie qui est proposé à cet effet. elle n'a pas eu de retour à ce jour.

- **A la suite de la prise en compte de ces observations, le procès verbal de la séance du 9 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.**

Approbation du procès-verbal du conseil du 10 juillet 2020

Mme HEAS signale une erreur sur la page 2 : conseillers municipaux présents : il faut écrire Mme Cécile BARREAU au lieu de Cécile BARON.

- **A la suite de la prise en compte de ces observations, le procès verbal de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.**

ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

2020-091 : Modification à titre provisoire du lieu de tenue des séances du Conseil Municipal

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil, que l'ordonnance du 13 mai 2020, comportait une autorisation explicite sur la possibilité de réunion de l'organe délibérant en dehors de la mairie. Ainsi, les séances du Conseil ont eu lieu dans la salle de l'Espace Culturel, Rue Auguste Durand à Cugand. Elle indique que cette disposition a pris fin au 30 août dernier.

Cependant, il s'avère que la salle du Conseil Municipal de la mairie n'est pas assez grande pour permettre d'accueillir l'ensemble du Conseil Municipal et le public, tout en respectant les consignes sanitaires qui demeurent en vigueur, pour lutter contre la propagation du Covid-19

Aussi, elle propose au Conseil Municipal :

- ***De poursuivre, à titre exceptionnel, la tenue des séances dans la salle de réception de l'Espace Culturel du Doué, pendant toute la durée de crise liée au Covid.***

- ***Il en est décidé ainsi, à l'unanimité des 21 votants.***

2020-092 : Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Mme Le maire indique que les actes sont transmis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire par voie dématérialisée depuis février 2013. Ce processus permet d'accélérer les échanges et la délivrance en temps réel, d'accuser réception des actes par l'Etat. L'application utilisée est en mesure maintenant de dématérialiser les dossiers plus volumineux tels que ceux de la commande publique.

Mme le Maire souhaite développer la télétransmission des actes adressés à la Préfecture en systématisant ces modalités de transmission à l'exception des actes d'urbanisme, dont la composition et le format ne se prêtent pas à une dématérialisation.

Mme le Maire propose ainsi au Conseil Municipal :

- ***De développer la télétransmission des actes à l'exception des actes d'urbanisme,***
- ***De l'autoriser à signer la convention avec Monsieur le Représentant de l'Etat, qui fixe les modalités et tout document relatif à cette affaire, (annexe 01)***
- ***De procéder à la mise en œuvre de cette décision.***

- ***Il en est décidé ainsi, à l'unanimité des 21 votants.***

2020-093 : Budget principal : décision modificative n°01-2020

Le vote du Budget primitif du budget principal 2020 étant intervenu le 13 février 2020, il est proposé aujourd'hui d'adopter une décision modificative n°1. En voici le détail :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			observations
67	Charges exceptionnelles		
6748	Autres subventions exceptionnelles	66 674.80 €	Réaffectation de l'excédent du lotissement de la Violette
TOTAL des recettes de fonctionnement		66 674.80 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			Observations
73	Impôts et taxes		
	73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	52 688.00€
	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	13 986.80€
TOTAL des recettes de fonctionnement			66 674.80€

➤ *La décision modificative est adoptée à l'unanimité des 21 votants.*

20-094 : Budget annexe des réserves foncières –décision modificative n°01-2020

Le vote du Budget Annexe des réserves foncières 2020 étant intervenu le 13 février 2020, il est proposé aujourd'hui d'adopter une décision modificative n°1. En voici le détail :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			Observations
022	Dépenses imprévues		
	022	Dépenses imprévues	674.80€
023	Virement à la section d'investissement		-
	023	Virement à la section d'investissement	66 000.00€
TOTAL des recettes de fonctionnement			66 674.80€

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			Observations
77	Produits exceptionnels		
	774	Subventions exceptionnelles	66 674.80€
TOTAL des recettes de fonctionnement			66 674.80€

SECTION D INVESTISSEMENT - DEPENSES			Observations
020	Dépenses imprévues		
	020	Dépenses imprévues	10 000.00€
16	Emprunts en Euros		
	1641	Emprunts en euros	8 000.00€
TOTAL des dépenses d'investissement			18 000.00€

SECTION D INVESTISSEMENT - RECETTES			observations
021	Virement de la section de fonctionnement		
	021	Virement du fonctionnement	66 000.00€
21	Immobilisations corporelles		
	2111	Terrains nus	- 48 000.00€
TOTAL des recettes d'investissement			18 000.00 €

La décision modificative est adoptée à l'unanimité des 21 votants.

Ressources Humaines

2020-095- : Création de postes non-permanents

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée :

Que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

➤ **Accroissement temporaire d'activité :**

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois, pendant une même période, de 18 mois consécutifs.

Compte tenu des besoins recensés dans le service du pôle jeunesse et les services techniques

Il est proposé de créer les postes contractuels suivants

- **Un poste d'adjoint d'animation, (catégorie C)**
 - Missions : animation, encadrement des enfants pendant les temps périscolaires, restaurant scolaire et entretien du pôle
 - Du 1^{er} octobre 2020 au 6 juillet 2021
 - 24 heures par semaine en période scolaire
 - Rémunération basée sur le 3^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation
- **Création d'un poste d'adjoint d'animation, (catégorie C)**
 - Missions : animation, encadrement des enfants pendant les temps périscolaires, restaurant scolaire et entretien du pôle
 - Du 1^{er} octobre 2020 au 6 juillet 2021
 - 19 heures par semaine en période scolaire
 - Rémunération basée sur le 3^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation
- **Création d'un poste d'adjoint d'animation, (catégorie C)**
 - Missions : encadrement des enfants sur le temps du restaurant scolaire
 - Du 1^{er} octobre au 6 juillet 2021
 - 4 heures par semaine en période scolaire
 - Rémunération basée sur le 3^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation
- **Création d'un poste d'agent de technicien (catégorie B)**
 - Missions : Adjoint au responsable des services techniques
 - Du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021
 - temps complet
 - Rémunération basée sur le 5^{ème} échelon du grade de technicien

➤ **Il en est décidé ainsi, à l'unanimité des 21 votants.**

2020-096 : Gratification des stagiaires BAFA ou BAFD

Mme le Maire informe l'assemblée, que le pôle jeunesse accueille chaque année des stagiaires BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou stagiaire BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)

Les services d'accueil de loisirs recrutent régulièrement des animateurs dans le cadre du stage pratique d'une durée minimum de 14 jours, nécessaire à la validation de leur diplôme BAFA ou BAFD. Contrairement aux stagiaires accueillis dans un cursus pédagogique ou universitaire, ils ne peuvent pas être rémunérés en indemnité de stage.

Afin de faciliter le recrutement d'animateurs, Mme Le Maire propose :

- ***De soutenir leur formation en versant aux personnes accueillies pour leur stage pratique, une participation de 300 € au coût de formation***
 - La liquidation de cette somme sera conditionnée par :
 - La réalisation effective de la durée du stage pratique nécessaire à la validation du brevet concerné
 - L'engagement du stagiaire à poursuivre le cursus de formation jusqu'à son terme
 - La production par le stagiaire, du justificatif de l'acquittement de la facture du coût de formation.
- ***D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les conventions de stage,***
- ***D'inscrire les crédits nécessaires au budget.***

➤ ***Il en est décidé ainsi, à l'unanimité des 21 votants.***

AMÉNAGEMENTS – TRAVAUX – URBANISME**2020-097 : Aménagement de la place Vincent Ansquer –**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal, le projet d'aménagement de la Place Vincent Ansquer (*annexe 2*)

Elle rappelle que celui-ci a été conduit au titre d'un projet global de revitalisation du Centre Bourg, avec une première phase qui a conduit à la construction de plusieurs cellules commerciales.

Aujourd'hui il s'agit de finaliser l'aménagement de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage sur l'ensemble de la place.

Afin de poursuivre ce projet, Mme le maire propose au Conseil Municipal :

- ***De valider l'avant projet définitif*** de cette opération tel qu'il a été présenté,
- ***De l'autoriser à lancer la consultation des entreprises*** et à signer la convention de partenariat avec le Sydev, et ses éventuels avenants.
- ***De l'autoriser à solliciter les différentes subventions ou fonds de concours*** auxquelles la Commune peut prétendre pour le financement de ce projet.
- ***De solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires***
- ***De signer tout document relatif à cette affaire.***

➤ ***Les propositions de Mme le Maire sont adoptées à la majorité des votants, par 19 voix favorables et 2 absentions.***

2020-098 Conventions d'occupation temporaire du Domaine Privé pour l'installation de 3 armoires de fibre optique

Mme Le maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de la mise œuvre du déploiement de la fibre optique, il est nécessaire de finaliser les conventions d'occupation du domaine privé pour les armoires situées :

- Place de l'église (section AI 128)
- La gare (section AI 472)
- Antières (section AH66 et AH 753)

Mme le Maire propose :

- **de finaliser les conventions d'occupation temporaire du domaine privé à passer avec le Groupement d'intérêt public Vendée Numérique, telles qu'elles sont présentées en annexe 3,**
- **de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.**

➤ **Il en est décidé ainsi, à l'unanimité des 21 votants.**

2020-099 – Dénomination et numérotation de l'impasse située dans le lotissement des Galésières

Madame le Maire expose l'intérêt de compléter le plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, il s'avère que l'impasse située dans le lotissement des Galésières doit être dénommée. Une meilleure identification de cette rue facilitera à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la Commune. En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des propriétés est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire.

Par ailleurs, suivant les dispositions du décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994, dans les communes de plus de 2 000 habitants, doivent être notifiées par le maire auprès du centre des impôts fonciers ou du bureau du cadastre : la liste alphabétique des voies publiques et privées et les modifications s'y rapportant. Par la suite, la notification sera également transmise lors des changements de dénomination d'une voie ancienne, ou à chaque création d'une voie nouvelle.

Mme le Maire demande au conseil municipal :

- **De valider le principe de dénommer l'impasse située dans le lotissement des Galésières et de proposer l'appellation suivante :**
 - Impasse des Tanneurs
- **De mettre en place la numérotation des propriétés**
- **D'entreprendre les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision. (annexe 4)**

➤ **Les propositions de Mme le Maire sont validées à l'unanimité des 21 votants.**

2020-100 : Convention d'assistance technique pour l'entretien des postes de relèvement du service public d'assainissement collectif – reconduction pour une année

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'assistance technique passée avec la SAUR pour la surveillance et l'entretien des installations d'assainissement collectif, en date du 1^{er} janvier 2018 est échue au 31 décembre 2020.

Elle concerne les installations des sept postes de relèvement :

(Pont de l'arsenal, impasse de la Grotte, le Mortier Ouest, Fradet, Le Haut Fief, Route de la Bernardière et Hucheloup)

Les prestations demandées sont :

- Le nettoyage des postes de relèvement
- Une visite annuelle d'entretien électromécanique

En vertu de l'article 3 de la dite convention, la Commune peut solliciter son renouvellement 2 fois pour une période d'un an.

Ainsi, Mme le Maire propose

- ***De solliciter la reconduction de cette convention pour une année supplémentaire du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 (annexe 5)***
- ***De l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.***

➤ ***La proposition de Mme le Maire est adoptée à l'unanimité des 21 votants.***

2020-101 : Convention d'assistance technique pour l'entretien des ouvrages de traitement des eaux usées à La Doucinère

Mme le maire informe le Conseil Municipal, que suite à la réalisation d'ouvrages d'assainissement à la Doucinère, il convient de solliciter un prestataire pour assurer la surveillance et l'entretien :

- Des mètres linéaires de réseau principal de collecte d'eaux usées
- Du poste de relèvement
- De la station d'épuration pour une capacité de traitement de 80 équivalent-habitants.

Elle propose donc aux membres du Conseil :

- ***de confier ces missions à la SAUR***, (qui assure l'assistance technique des autres ouvrages d'assainissement communaux) à compter de la date à laquelle la convention sera rendue exécutoire,
 - la prestation porte sur :
 1. l'entretien des réseaux d'eaux usées (curage préventif annuel, et interventions curatives)
 2. le poste de relevage
 - télésurveillance, exploitation régulière et entretien du poste
 - visite bimestrielle d'exploitation
 - entretien électromécanique en visite annuelle
 - nettoyage
 3. la station d'épuration :
 - visite hebdomadaire d'exploitation
 - visite d'entretien semestrielle
 - visite d'entretien annuelle
 - pompage, évacuation et traitement des boues
 4. Astreinte et télésurveillance

- *D'accepter l'ensemble des modalités du partenariat et notamment ses termes financiers. (annexe 6)*
- *De l'autoriser à signer la dite convention, jointe en annexe, et ses éventuels avenants.*

➤ *Les propositions de Mme le Maire sont adoptées à l'unanimité des 21 votants.*

AFFAIRES CULTURELLES/SPORTIVES

2020-102 : Partenariat avec les associations : Mise à disposition de salles, modalités d'attribution des subventions communales

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la commission des affaires culturelles en date du 15 septembre, et la commission cadre de vie en date du 16 septembre ont travaillé sur les modalités de partenariat entre la commune et les associations :

Elle propose au Conseil Municipal :

➤ **Pour les associations culturelles :**

- De mettre en place les critères d'attribution des subventions présentés en annexe 7
- D'instituer un tarif préférentiel pour l'accès à la salle de l'Espace Culturel du Doué (ECD) (annexe 8).
- En ce qui concerne les répétitions dans la salle de l'ECD :
 - Elles seront réservées aux associations qui respectent les critères d'accès aux salles.
 - Elles sont limitées à deux week-ends par an. (pas de limitation en semaine)
 - La mise à disposition de la salle demeure gratuite pour les répétitions.

➤ **Pour les associations sportives**

- Les modalités d'attribution ne sont pas modifiées et demeurent les suivantes :
 - Forfait jeune licencié de – de 25 ans : 14 €
 - Forfait adulte de plus de 25 ans : 5 €
 - Forfait de 250 € pour les associations sportives qui disposent d'une école agréée par la Fédération
 - Si une baisse de l'effectif de l'association est constatée, la baisse de la subvention est plafonnée à 10 %

Mme le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir émettre un avis sur la mise en place de ces différentes modalités.

➤ *Les membres du Conseil Municipal adoptent les modalités présentées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents.*

2020-103 : Mise à jour des tarifs des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2021

Mme le Maire indique que suite à la décision formalisant les critères d'accès aux salles, il convient de mettre à jour les tarifs des salles communales, notamment ceux de l'Espace Culturel du Doué,(ECD) en ajoutant un tarif : « réduit associations » de 50 % pour les associations qui louent l'ECD à partir de la 4^{ème} location annuelle et qui respectent le critère 1 d'appartenance forte à la commune, et le critère 2 relatif au but non lucratif avec une gestion désintéressée.

Il est proposé de modifier les tarifs applicables aux salles à compter du 1^{er} janvier 2021, selon le document joint en annexe 9:

Les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité des 21 votants.

2020-104 : Attribution de subventions – Associations culturelles

Mme le Maire indique que la municipalité a reçu des demandes de subvention de deux nouvelles associations locales culturelles au titre de l'année 2020. Elle précise que l'adjoint en charge des associations culturelles a rencontré les responsables de ces associations afin de faire le point sur leurs projets.

Ces demandes ont été présentées à la commission culturelle le 15 septembre 2020

Au regard de l'intérêt communal porté par ces associations, **Mme le Maire propose l'attribution des subventions de lancement d'activités comme suit :**

- Association « FestiFamily » : 500 €
- Association « Bouche à Oreille » : 500 €

➤ **Les subventions sont attribuées à l'unanimité des 21 votants.**

2020-105 : Vente du livre de M. Jérôme COLLIGNON

Mme le maire présente au Conseil Municipal, le livre issu du travail de recherche et d'écriture de M. Jérôme COLLIGNON sur la période de la Grande Guerre intitulé : « les Cugandais dans la Grande Guerre »

Au regard de la qualité et de l'intérêt de ce travail, il a été décidé en début d'année de prendre en charge l'impression de ce livre.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **De procéder à la mise en vente de ce livre à l'accueil de la mairie pour le prix unitaire de 20 €**
Les recettes seront encaissées via la régie instituée en 2008 « Recettes des photocopies, des vacances funéraires et livres »

➤ **La proposition de Mme le Maire est adoptée à l'unanimité des 21 votants.**

1. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

020-106 – Délégations du conseil municipal à Mme le Maire – Rapport au conseil municipal

En vertu des délibérations du conseil municipal en date du 25 mai 2020, portant délégations à Mme Maire, le conseil municipal est informé des décisions prises au titre de :

➤ **La délégation pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics**

Dans le cadre de cette délégation, le Maire a signé les documents relatif au :

- **Marché de travaux pour la restauration du pôle jeunesse :**
 - Avenant lot 1 : gros œuvre relatif au dévoiement du réseau eaux usées suite à l'extension du bâtiment périscolaire.

Date	Lot	N° Avenant	Entreprise	Montant HT de l'avenant
03/09/2020	LOT 1 – gros œuvre	02	CVTP - Cugand	2 238.00 € ht

➤ **De la renonciation au droit de préemption urbain :** du 02 juillet au 17 septembre 2020

Date	NOM du propriétaire	ADRESSE A CUGAND 85610	REF CADASTRALE
02/07/2020	BULTEAU Cécile	40 Rue du Bordage –	AE 710
02/07/2020	SCIEUX Serge	47 Rue du Président Auguste DURAND-	AE 340
24/07/2020	RICHARD Marine	1 Chemin des Mêles	AI 691
04/08/2020	DRONNEAU Vincent	13 ter rue des Bouffardières	AL 1033-1034
04/08/2020	FONTENEAU Consorts	24 Rue du Président Auguste DURAND	AE 168
04/08/2020	HERVOUET Consorts	7 ter l'Ebaupin	AD 983-984-987
04/08/2020	SC HERLENE	18 place de l'église	AI 130
04/08/2020	SC HERLENE	18 Bis place de l'église	AI 130
04/08/2020	MC HABITAT	19 rue du Pont	AI 8
05/08/2020	ATTAMO Eddy	15 Bis rue de la Pénissière	AI 927-928-929
05/08/2020	LE ROUX François	38 Rue du Haut Fief	AL 882
05/08/2020	ATTAMO Eddy	15 Ter rue de la Penissière	AI 926-927
07/08/2020	CORCAUD Gérard	6 Beauséjour	AE 135
08/09/2020	MERLET Guillaume	Rue de Belle Noue	AI 145
08/09/2020	MERLET Guillaume	Rue de Belle Noue	AI 93
08/09/2020	MERLET Guillaume	Rue de Belle Noue	AI 154
10/09/2020	MARTIN Consorts	3 B Rue de l'Ebaupin	AD 879 -883
10/09/2020	HAUDIQUET Pascal	12 Rue de la Herse	AL 84 -85

➤ **De la création ou modification des régies comptables :** Néant

➤ **De la conclusion ou révision de louages de choses dont la durée est inférieure à 12 ans :**

Néant

➤ **De la signature de contrats d'assurance :** Néant

➤ **De la procédure pour ester en justice (en défense et en demande) :** néant

➤ **De la souscription d'emprunts ou de lignes de trésorerie :** Néant

➤ **De la délivrance de concessions de cimetière :** du 20 mai au 17 septembre 2020

Date	Nom-prénom	Attribution/renouvellement
09/06/2020	RETAILLEAU G	Nouvelle concession
09/06/2020	JOBARD Nelly	Renouvellement
09/06/2020	GROLLEAU Martin	Renouvellement
09/06/2020	GREAU Michel	Nouvelle concession
22/07/2020	FONTENEAU Eliane	Nouvelle concession
22/07/2020	MAINDRON Pierre	Nouvelle concession
22/07/2020	BERTIN Christiane	Nouvelle concession
21/08/2020	GAILLARD Thierry	Nouvelle concession
16/09/2020	EVIN Yannick	Renouvellement de concession
16/09/2020	CHARRIER Gilles	Renouvellement de concession

- **De l'acceptation de dons ou legs** : Néant
- **De l'aliénation de biens mobiliers dont la valeur est inférieure à 4 600 €** : Néant
- **De l'adhésion à des associations** : néant
- **Demande des subventions** :
 - Le 14 septembre 2020, demande de subvention de 3 500 € à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour financer les dépenses liées au Covid dans les accueils périscolaires.
- **Dépôt de déclarations d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation, ou à l'édification de biens communaux** : Néant

QUESTIONS DIVERSES

- Mme HEAS demande à Mme le Maire de lui fournir le planning d'utilisation du bureau de permanence qui sera mis à disposition des listes minoritaires, comme cela avait été convenu. Mme le Maire, lui précise que ce sera fait.
- Mme le Maire a fait le point sur les travaux en cours :
 - Lotissement de la Palaire :
 - les travaux d'aménagement sont en cours. Ces travaux rendent difficiles les conditions de circulation dans le lotissement.
 - Route de la Palaire
 - les canalisations pour l'assainissement sont faites.
 - les raccordements sont en cours.
 - les travaux de bordure et de chaussée seront faits à l'issue des raccordements.
 - Assainissement de la Doucinière :
 - les travaux avancent bien.
 - Eiffage réalise actuellement les réseaux souples (téléphone, fibre)
 - Périscolaire
 - les constructions seront hors d'eau à partir de la semaine 43
 - les menuiseries seront posées ensuite
 - pour l'instant le planning est respecté.
 - Ponton de pêche
 - les travaux sont terminés. Il reste cependant les travaux d'aménagement du chemin.
 - Vestiaires de foot :
 - le marché de menuiserie a été relancé et attribué à l'entreprise Serrurerie Luconnaise.
 - la fin des travaux est attendue en début d'année prochaine.
 - M. PUICHAUD regrette que l'entreprise choisie ne soit pas une entreprise locale. il s'étonne que le Leader européen, installés sur la commune, n'ai pas pu répondre à cette consultation.
 - Mme le Maire indique qu'il n'était pas possible de modifier les plans des menuiseries prévues dans cette opération, car c'est une continuité du marché.
 - Affaires sociales (Mme Grondin) :
 - Le traditionnel repas des aînés a été annulé compte tenu des consignes sanitaires actuelles.

- La commission locale a proposé de remplacer cette manifestation par un moment de divertissement musical avec deux chanteurs. La commission sociale doit définir les modalités de l'organisation de cet après-midi, la semaine prochaine.

Mme Annie GELINEAU
Secrétaire de séance,



Mme Cécile BARREAU
Maire de Cugand

